Blois (41) : après les lives de « La Team du Château » filmant des personnes vulnérables, Mounim Sabhi jugé jeudi pour six infractions

17/11/2026 à 20h24



Mounim Sabhi, 46 ans, créateur des lives « La Team du Château » organisés dans un manoir de Saint-Gervais-la-Forêt, près de Blois (Loir-et-Cher), doit comparaître jeudi 19 novembre 2026 devant le tribunal correctionnel de Blois. L'influenceur est poursuivi pour six infractions liées notamment à des violences présumées sur des personnes vulnérables et à leur diffusion en direct sur Internet, rapporte l'AFP ce mardi 17 novembre.

17 novembre 2026 – Un procès après les scènes filmées au « château »

Diffusées sur TikTok, Kick ou Twitch, les vidéos mettaient en scène des personnes hébergées au manoir, certaines sans domicile et en situation de grande précarité. L'enquête, ouverte au printemps, portait sur des faits allégués de

violences et d’humiliations subies par ces participants, face aux caméras. Parmi les qualifications évoquées figurent des violences sur personne vulnérable et la diffusion d’images d’atteintes à l’intégrité physique. Les autres qualifications et la responsabilité de chacun doivent être débattues au tribunal.

Interpellé le 21 septembre, Mounim Sabhi a ensuite été placé en détention provisoire dans ce dossier. Le manoir, devenu le décor de cette émission artisanale à succès sur les réseaux sociaux, a fait l’objet d’une saisie judiciaire. D’autres personnes ont été mises en cause ; leur situation ne doit pas être confondue avec celle du créateur des lives.

La défense conteste des coups réellement portés

Son avocat, Me Henri de Beauregard, conteste l’existence de violences telles que décrites par l’accusation et soutient que les gestes montrés dans certaines séquences étaient mis en scène. Il appartiendra aux juges d’apprécier les images, les témoignages et les qualifications retenues. À ce stade, Mounim Sabhi est **prévenu, et non condamné pour ces faits**.

Le « château » avait déjà fait parler de lui durant l’été : des riverains de Saint-Gervais-la-Forêt dénonçaient les soirées et le climat de crainte autour de la demeure. Retrouver notre article de juillet 2026, avec les vidéos et témoignages de l’époque.

Source : AFP / Le Parisien, 17 novembre 2026.

Photo à la une : palais de justice de Blois, photographie d’archives de Chatmouettes, Wikimedia Commons, CC BY-SA 3.0 (cadrage adapté). Cette photo ne représente pas l’audience du 19 novembre.